

Sujet : [INTERNET] observation dossier de consultation renouvellement de l'autorisation unique pluriannuelle 2021-2026 OUGC du Buëch
De : "Truite Buech" <truite.buech@cegetel.net>
Date : 22/12/2021 17:01
Pour : <pref-aup-ougc@hautes-alpes.gouv.fr>

Bonjour,

Renouvellement de l'autorisation unique pluriannuelle des prélèvements d'eau à usage agricole couvrant la période 2021-2026 pour l'OUGC du Buëch, dans les départements des Hautes-Alpes des Alpes-de-Haute-Provence et de la Drôme.

L'OUGC présente un dossier de renouvellement de l'autorisation unique pluriannuelle des prélèvements d'eau à usage agricole couvrant la période 2021-2026.

Un avis de consultation du public par voie électronique a été publié à cet effet.

Voici mes observations :

Pourquoi une période de 6 ans alors que l'on est de plus en plus sur des périodes critiques, il est vrai aussi que 2021 est terminé, 3 ans étaient cependant une bonne modularité, surtout que rien n'a empêché de reconduire jusqu'à présent.

Ces prélèvements doivent aller en diminuant, la ressource en eau n'est pas inépuisable et ce n'est pas parce que nous sommes en tête de bassin que nous pouvons utiliser toute l'eau du Buëch pour le maximum des besoins, **nous devons partager ces ressources.**

Dans l'historique des AUP les prélèvements devaient diminuer de 30%, on en est encore loin et on assiste à des accords de 3 ans en 3 ans non pas pour réfléchir à comment diminuer mais à donner encore plus d'eau qu'avant.

En 2013 lors de la détermination des volumes prélevables initiée par l'agence de l'eau et Risques et Développement on donnait des scénarios pour y arriver.

Je prends exemple sur l'ASA des Irrigant du Buëch d'Aspremont qui est passée en aspersion en 1982 avec 220 ha et des difficultés car le prix annuel à l'hectare était élevé et l'est encore, en plus j'y habite et suis petit irrigant donc négligeable, la demande faite pour la période est de 950 000 m³ en cumul annuel.

Les chiffres en ma possession sont des années **2003 à 2009 les mètres cubes utilisés par cet ASA pour l'arrosage annuel.**

Comment pouvez-vous faire un prévisionnel sans regarder ce qui est consommé toutes les années et faire comme on vous le demande des prévisions à la baisse en jouant sur plusieurs vecteurs, par des **améliorations de rendements, de modification de cultures (éviter tout ce qui est semences et plants)**

Les valeurs :2003 – 766 300 m³ ; 2004 – 830 000 m³ ; 2005 – 634 000 m³ ; 2006 – 988 700

m³ ; 2007 – 862 100 m³ ; 2008 – 586 000 m³ et 2009 – 775 200 m³ soit une moyenne de **612 680 m³**, si on veut réduire de 30% ces valeurs ce sont **428 880 m³** que vous devez proposer au lieu des **950 000 m³**, sur vos propositions il semble qu'aucun effort n'est consenti concernant les réductions de prélèvement, bien au contraire vous proposer une bassine et encore du prélèvement pendant les mois critiques.

Vous parlez de comptage obligatoire, qu'en est-il sur cet ASA car la plupart des compteurs sont cassés par le gel, toujours sur l'exemple de l'ASA des irrigants d'Aspremont quelle est l'eau consommée les années précédentes car depuis 1982 rien n'a été mis en place pour limiter la consommation et rien non plus pour respecter le débit minimum biologique et même celui de survie qui est à 350/400 l/s à Aspremont alors qu'il est dit par la CLAIE je cite :

« Tout le monde arrosant alors en même temps, à 19h30, il reste dans le Buëch 180 L/s, alors que normalement il doit en rester 400L/s. Aujourd'hui la réglementation n'est pas appliquée de façon très stricte. »

Dans son arrêté N° AE-F09318P0332/2018-ARA-DP-01229-2 du 12/03/2019 le préfet de région dit que vous vous engagez à **organiser une gestion de l'eau** (pas que par ceux qui se servent, pensez aux autres utilisateurs), **d'engager des baisses de prélèvements sur les installations existantes.**

Où sont ces baisses, si vous ne donnez pas les consommations des années précédentes c'est trop facile de gonfler les chiffres et de dire qu'il est fait des efforts alors que sur le terrain aucune mesure n'est prise.

Actuellement vous demandez pour le bassin Grand Buëch un cumul sur l'année de **3 464 7462 m³** alors que le maximum prévu sur les 5 scénarios de 2013 donnait au maximum **1 582 000 m³**.

Je vous invite à relire cette étude et à essayer de l'appliquer.

Cet organisme unique ne tient pas compte des autres utilisateurs, il est juge et partie et les associations de protection de la nature et des milieux n'ont pas leur mot à dire alors que l'obligation **d'un « bon état des milieux aquatiques » est primordiale.**

Qu'en est-il aussi des prélèvements par rapport au nombre d'hectares irrigués / volume prélevé, l'ASA des Sétives est proposée à 1 400 000 m³, combien d'hectares ? **que reste-il après son prélèvement** à 1 km en aval de la prise d'Aspremont quant à Aspremont il ne reste que 180 l/s de débit ?

Si l'ASA des Irrigants du Buëch fait une « Bassine », comme vous dites page 43, de 300 000 m³ vous allez bien sur gagner tous les prélèvements de juillet, Aout, Septembre pour d'autres utilisateurs mais aussi pour le milieu aquatique, et simplement résorber le déficit de ce que vous voulez, mais aucunement économiser.

Votre plan de répartition et basé sur un partage local de toute la ressource et on ne voit pas à quel moment vous cherchez à faire des économies, **l'eau devenant plus rare et plus chère**, les agriculteurs se tournent sur des **cultures plus rentables** de semences ou plants mais bien sûr plus consommatrices d'eau, on assiste ainsi à une escalade.

Concernant l'état des prélèvements Grand Buëch, vous lisez page 43 le réalisé de 2015 à 2020 et alors que votre but est de faire des économies, vous prenez le cumul d'étiage **de 2019** soit **2 354 162 m3** proche de l'allocation que vous demandez 2 362 362 m3 alors que le but est de diminuer alors que la **moyenne de ces années** est de **1 921 583 m3** on se rapproche de l'étude de 2013.

Dans ce dossier vous vous contredisez puisque **page 38** la retenue proposée est de **140 000 m3**, **page 43** retenue de **300 000 m3** et que cette bassine pour passer l'été avait été votée en AG à **360 000 m3** nous ne pouvons qu'être **suspicieux par rapport à vos propositions**.

Concernant la responsabilité c'est l'OURG qui distribue les volumes qui sont gonflés pour éviter des responsabilités en cas de dépassement, sachant que les contrôles de débits réservés sont très difficiles à organiser et que seul l'OFB peut le faire et à un moment donné, alors qu'un manque d'eau même très court pour les poissons et invertébrés aquatiques les voue à une mort certaine.

Une généralité pour les ASA à irrigation sous pression avec une prise d'eau dans la rivière, afin d'éviter les pics de prélèvements et d'être sous le débit minimum de survie de la faune aquatique, il serait bon de les moderniser en prélevant **un minimum de volume** mais tout le temps et en ayant simplement un bassin de compensation pour environ une semaine d'arrosage en point haut.

Pour l'ASA des irrigants du Buëch, au lieu de pomper par moment (19h30) 300 l/s (avec 3 pompes), pour remplir des bassins de compensation d'une journée (2000 m3 + 500 m3), il suffirait de lisser à 100 l/s soit 1 seule pompe en fonctionnement, en les permutant de temps en temps et en confectionnant un bassin, peut être de 20 000 m3 sans tuyaux supplémentaires et pas pour les sommes pharaoniques oscillant entre 4 à 8 millions d'euros.

Comme il n'y a pas de discussion on ne peut pas envisager d'autres propositions.

Une question concernant les rapports annuels, que vous collectez, ceux-ci sont-ils à disposition des membres des arrosants des structures, et aussi du public ?

L'eau est un bien précieux, public à disposition de tous, c'est un bien précieux, personne n'a le droit de se l'approprier au détriment des autres.

Voici donc mes observations sur ce sujet.

Cordialement.

Jean Pierre CHOFFEL - truite.buech@cegetel.net
Président de l'AAPPMA "La Truite du Buëch"
Responsable de l'Atelier Pêche Nature "Les Alevins du Buëch"
Responsable de « La Maison de la Pêche » à Germanette.
146 impasse Chapon BARGINE 05140 ASPREMONTE
Tél. : 06 77 85 83 67
<http://truite.buech.free.fr>

